



Compte-rendu de la rencontre avec Monsieur Jacques Clément, Directeur des Ressources Humaines du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire/Ministère de la Cohésion des Territoires, à la Défense, Paris, le 13 novembre 2017

Présents également :

Administration : M. Coquil (directeur des Affaires Maritimes), Mme Desbois (cheffe de GM2), M. Le Nozahic (sous-directeur des gens de mer et de l'enseignement maritime)

Snuitam-FSU : Catherine Choltus, Véronique Leitao, Laurent Le Lock

Snetap-FSU : Fabrice Cardon, Lionel Blin, Pascale Bozec

Ordre du jour demandé par la FSU :

- les personnels précaires (conditions de travail, rémunérations) ;
- les élections professionnelles 2018 ;
- les obligations de service des CPE ;
- les ex-OEA surveillants ;
- les dotations en personnels des CDI des lycées maritimes ;
- la mise en place des CHSCT pour les personnels de l'enseignement maritime.

1) La FSU interpelle l'administration sur des rumeurs de **transfert des LPM** à l'Agriculture ou l'Éducation Nationale et rappelle les difficultés liées à des **directions en place depuis trop longtemps**, en particulier les grosses difficultés en ce moment à Etel.

M. Clément et M. Coquil sont au courant des problèmes à Etel et nous assurent de la prise en main de la situation par le DIRM NAMO. A l'avenir, les chefs d'établissements qui sont inspecteurs des Affaires Maritimes, vont changer de statut pour intégrer le corps des attachés et ne pourront plus rester si longtemps sur un même poste. La FSU sera particulièrement vigilante pour que cette mobilité s'applique à tous.

Quant au transfert des lycées maritimes, M. Coquil prévoit de lancer un atelier de réflexion stratégique sur leur avenir début 2018, pour une décision fin 2018. Toutes les parties prenantes (professionnels, parents d'élèves, organisations syndicales) seront consultées sur :

- les besoins en formation initiale, dont les professionnels de la mer sont globalement satisfaits,
- les ressources (humaines, compétences pédagogiques), les enjeux locaux,
- l'avenir de la formation continue : la responsabilité et le pilotage par les régions, les liens avec le CEFCM en Bretagne.

Si transfert il y a, ce pourrait être à l'Agriculture, l'Éducation Nationale, les régions ou les branches professionnelles, normalement après une préconisation du CIMER (réunion annuelle en novembre). Un travail sur la politique de formation en outre-mer pourrait être demandé cette année. La FSU a clairement exprimé son opposition à toute régionalisation de cet enseignement professionnel et son attachement à un pilotage par l'État de toute formation initiale, en particulier scolaire.

2) Concernant les personnels précaires, une nouvelle note de gestion, incluant une nouvelle méthode de revalorisation de la rémunération de ces personnels est en cours de rédaction (la dernière datant de 2012). A ce stade, le ministère n'envisage pas de modifier le temps de travail des agents. Ce qui est inadmissible ! la FSU exige une **égalité de traitement entre les agents contractuels administratifs ou enseignants (ACEN) des LPM et ceux de l'Agriculture**, une **revalorisation de leur rémunération** et 18 heures de face à face au lieu de 18 + 3 pour les enseignants contractuels actuellement.

Le DRH va voir ce qu'il est possible de faire. Mme Desbois précise que les contrats sont désormais de : 1 an + 1 an + 3 ans + 1 an, soit 6 au total, avant une cédésation. La revalorisation sera désormais faite sur proposition du chef d'établissement à l'issue de l'entretien d'évaluation sur la manière de servir.

La FSU va rapidement saisir le ministre sur ces questions de temps de travail et de rémunération.

3) **Vie scolaire** : Mme Desbois confirme l'alignement des 35 h des CPE sur l'EN. La FSU demande une évolution de carrière pour les surveillants ATEE (ex-OEA), « oubliés » du plan de requalification de 2015, la possibilité pour eux de reclassement en catégorie B et l'application du texte du ministère de l'Agriculture qui prévoit des cadres B vie scolaire à partir de 200 élèves (dotation d'objectif).

4) **Élections professionnelles de décembre 2018** : La FSU demande que les élections pour les CCP se fassent sur sigles et non sur liste, ceci dans l'intérêt des agents et des représentants des personnels. Le DRH s'est montré plutôt favorable à cette solution et a annoncé un prochain arbitrage.

La FSU demande à avoir une liste complète des agents contractuels des LPM précisant leur Commission Consultative Paritaire (CCP) de rattachement.

L'Administration va tenter de clarifier les listes. Il est vrai que la multiplicité des statuts rend la tâche compliquée. La FSU a rappelé l'importance de disposer de listes des agents et donc de listes électorales à jour pour les élections de 2018.

5) **Responsables de CDI, TFR (laborantins), infirmiers** : La FSU demande que les élèves de LPM puissent bénéficier de la même qualité d'accueil que les autres lycéens. Elle a demandé que les dotations en personnels des services administratifs, de vie scolaire, de santé soient abondées pour garantir l'accueil et l'égalité de traitement des jeunes.

L'Administration ne dispose pas des « équivalents temps plein » nécessaires. Mme Desbois répond par des décharges attribuées à des enseignants ou des personnels de vie scolaire pour assurer des permanences dans les CDI. La mutualisation, avec d'autres lycées à proximité, de postes d'infirmiers peut être une piste à explorer.

6) **CHSCT** : M. Clément préconise de mieux prendre en compte les spécificités des LPM dans les CHSCT des DIRM en leur accordant un temps spécifique dans chaque CHSCT, comme cela va se faire dès décembre prochain dans la DIRM NAMO. Il souhaite consolider le rôle des CHSCT des DIRM pour les LPM.

La FSU demande l'application de temps syndicaux pour les élus aux CHSCT et CT. M. Clément répond qu'il va regarder si ça peut se faire.

La FSU cite en exemple les réticences de certaines DIRM de ne pas englober les personnels administratifs des LPM pour la mise en œuvre du télétravail.

Concernant le temps syndical des représentants des personnels dans les CHSCT, le ministère va vérifier d'une part que TOUS les représentants en disposent y compris les personnels des lycées maritimes et d'autre part, adapter cette attribution du temps syndical « annuel » aux obligations de service hebdomadaires des enseignants.

7) **L'action sociale du MTES** (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire) : La FSU pose la question de l'action sociale pour les agents contractuels sur budget (ACB). L'Administration répond qu'elle ne peut pas gérer leur action sociale. Seuls les lycées peuvent le faire. La DRH est en train de faire la mise à jour de la cartographie 2014 des agents et services pouvant bénéficier de l'action sociale du MTES. Cette circulaire paraîtra début 2018.

Pour le SNUITAM-FSU
Catherine Choltus, Véronique Leitao

Pour le SNETAP-FSU
Fabrice Cardon, Lionel Blin, Pascale Bozec